

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019 à 20H30

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : M. Frédéric LACAS - M. Jacques DUPIN - Mme Roselyne PESTEIL - Mme Florence LACAS-HERAIL - M. Jean-Pierre BALZA - M. Claude GEISEN - Mme Catherine MONTARON-SANMARTI - M. Robert SALAMERO - Mme Evelyne BOBY - M. Laurent CAILLAT - M. Christian BUSEYNE – Mme Marie-Thérèse CARAYON-BALLESTER - M. Pascal GAUREL - M. Michel MAUREL – Mme Maryline ANDRE - Mme Marie CICOLELLI-TENZA - M. Albert AGUILHON - Céline PIAZZA - M. David SANTACREU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Bénédicte LAUTIER (donne procuration à C. GEISEN)

ABSENTS : Mme Magali PALERMO - Mme Ann-Sophie GARCIA-BREWER –Mme Stéphanie COURTOIS - M Olivier CHKOUNDA - M. Valentin DESIO - M. Georges NOGUES - Mme Suzanne ROBERT - Mme Stéphanie ROIG.

Secrétaire de séance : Madame Céline PIAZZA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Jacques Chirac, ancien président de la République décédé le 26 septembre dernier, et des victimes de l'attentat perpétré le 03 octobre dernier à la Préfecture de Police de Paris.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES

1. Décision du Maire sur la base de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de divers contrats passés dans le cadre de ses délégations :

Décisions relatives aux contrats culturels

DATE	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT DU CONTRAT
28/03/2019	Concert SO NICE le 12/08/2019	Association LES BLACKS MOUTONS	300,00 €
22/05/2019	Prestation David COSTA COELHO QUARTET le 15/08/2019	Association ATOMES PRODUCTIONS	1 100,00 €
27/05/2019	Animation DJ SOIREE MOUSSE le 23/08/2019	SAS MUSIC PLAY OCCITANIE	900,00 €

Le Conseil prend acte

2. Mobilisation d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un contrat pour une ligne de trésorerie a été conclu avec la Banque Postale pour un montant de 1 000 000 €.

Cette ligne présente les caractéristiques suivantes : taux basé sur l'EONIA avec une marge de +0.590%, commission d'engagement de 1500 € et commission de non utilisation de 0.1%.

La question est adoptée à la majorité, M. SANTACREU s'abstenant

3. Association ABSSL – subvention 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association ABSSL de pratique et de développement du basket sur Sérignan et Sauvian n'avait pas, pour des questions techniques, sollicité l'habituelle subvention annuelle auprès de la ville de Sérignan, malgré plusieurs relances du service des associations. Le club sollicite le versement de cette aide, d'un montant de 2.000 €, cette fin d'année. Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires au budget et de verser cette aide nécessaire aux finances du club.

Monsieur SANTACREU demande si ce club intervient bien sur les communes de Sérignan et Sauvian.

Monsieur le Maire le lui confirme.

Monsieur SANTACREU demande si le reste du déficit sera couvert par la ville de Sauvian.

Monsieur le Maire précise que le club compte environ 180 licenciés et **Monsieur SALAMERO** ajoute que le club a une équipe en Nationale.

La question est adoptée à l'unanimité

4. Décision modificative n° 1 budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative sur le budget principal de la ville de Sérignan.

Concernant la section de fonctionnement, il évoque l'augmentation des charges qui résulte de l'activité de la commune dont les services croissent en même temps que l'arrivée de nouveaux habitants. Cela se traduit très concrètement par l'augmentation des charges générales (chapitre 011) particulièrement pour les services techniques qui doivent faire face à des besoins de sécurisation des voies, de travaux d'entretien imprévus ou de réparation sur le matériel roulant.

La deuxième conséquence est une augmentation de l'activité et donc de la masse salariale qui croissent de moins de 4% par rapport à nos prévisions initiales pour plusieurs raisons différentes : accroissement du personnel certes mais limitée, élections, maladies remplacées...

Pour faire face à ses dépenses, il est prévu de diminuer le virement à la section d'investissement et d'augmenter légèrement les recettes grâce à de meilleures rentrées fiscales.

Concernant la section d'investissement de nouvelles recettes imprévues ou incertaines en début d'années sont à noter : le remboursement de la TVA de l'opération de protection des lieux habités (pour 421.872,21 € ainsi qu'un titre de recette émis à l'encontre de l'AFUA pour 440.000 €, d'un montant de TVA complémentaire de 53 220 €.

A ces sommes, il convient d'enlever le virement à la section de fonctionnement pour 217.987 €.

En dépenses d'investissement, ces nouvelles recettes conséquentes nous ont permis de compléter les différents chapitres en fonction des besoins de crédits constatés cette année, le reste de ces crédits supplémentaires ne sera pas consommé et reporté sur l'exercice 2020.

Monsieur le Maire constate que le budget est présenté en équilibre dans les deux sections, que les ressources propres couvrent les dépenses et emprunts de la commune.

Il met cette décision modificative au vote.

Dépenses						Recettes					
		voité	consommé	DM	total	report	positif	voité	reçus	DM	total
11	charges générales	2204585	1743573,56	120000	2324585			871389,86	871389,86		871389,86
12	personnel	4 899 905	3679090,48	205000	5104905	13	atténuation de charges	87000	44999,24	-26149	60851
14	att de produits	132650	92039		132650	70	produits des services	602880	395608,18	26169	629049
65	charges de gestions	810440	632368,73		810440	73	Impôts	6219400	3998988,57	40322	6259722
66	charges financières	185 000	138772,99		185000	74	Dotations	2017410	1722550,42	61629	2079039
67	charges exceptionnelles	90244	57877,33		90244	75	autres produits	89000	60935,94	2927	91927
68	amortissement	770896			770896	76	produits financiers	30	1105,78	2115	2145
40	virement	843289,86		-217987	625302,86	77	produits exceptionnels	17900	1039,56		17900
						42	amortissement	32000			32000
TOTAL		9937009,86	6343722,09	107013	10044022,9			9937009,86	7096617,55	107013	10044022,9
					0						
Investissement											
Dépenses						Recettes					
		voité	consommé	DM	total	report	positif	voité	reçus	DM	total
10	remboursement		22357,53	23585	23585			36103,74	36103,74		36103,74
16	capital emprunt	906000	665170,23	60000	966000	10	dotations et fonds divers	730361	783581,78	53220	783581
13	subvention	165 000	165000		165000	13	subventions reçues	1324206	25078,94	440000	1764206
20	mobilisation incorporelles	416940	430429,09	200000	616940	16	emprunt	2527793	2550255		2527793
21	immo corporelles	815068	449023,85	122 843	937911	27	immo financières	0	431194,34	431195	431195
23	immo en cours	3897641,6	3463686,28	300 000	4197641,6	42	report F	843289,86	0	-217987	625302,86
40	amort	32000			32000	42	amort	770896			770896
					0						0
total		6232649,6	5195666,98	706428	6939077,6		total	6232649,6	3826213,8	706428	6939077,6

Monsieur SANTACREU parle de l'augmentation par rapport au réalisé de l'an passé. Elle est de 265.000 €, ce qui lui semble beaucoup. Il est d'accord pour dire que la population augmente mais il estime que cette augmentation ne suffit pas à couvrir le besoin de financement par les rentrées fiscales. Il constate que les charges à caractère général ont augmenté et estime que la situation est difficile et que la commune doit jongler au niveau des finances.

Monsieur le Maire demande au Directeur Général des Services d'apporter un complément d'information à Monsieur SANTACREU.

Celui-ci lui explique que cette décision modificative est proposée d'abord pour prendre en compte des recettes imprévues très importantes en investissement. Il ajoute que certes, il y a effectivement une augmentation de dépenses en fonctionnement, mais que cela reste relativement faible par rapport au montant total des chapitres budgétaires concernés.

Par contre, les sommes prévues en plus en investissement permettent de diminuer l'autofinancement prévisionnel de manière conséquente.

Monsieur DUPIN lui rappelle que la municipalité actuelle a récupéré une commune placée en alerte financière par la Direction Générale des finances Publiques. Aujourd'hui, les finances de la Ville sont saines et elle bénéficie de près de un million d'euros de recettes d'investissement.

De plus, comme la municipalité a toujours respecté la plus grande sincérité en termes financiers elle n'inscrit budgétairement que des recettes certaines. C'est pour cela qu'en plus de ce million, elle a choisi de ne pas inscrire d'autres recettes à venir, qui sont la vente de l'Espace Joseph Viennet, pour environ 700.000 € et une nouvelle rentrée de la part de l'AFUA pour plus de 600.000 €. Cependant, ces recettes pour plus de 1,3 millions, sont presque certaines. Il estime donc que parler de difficultés financières est un peu paradoxal.

Monsieur le Maire confirme et ajoute que l'essentiel est d'être en excédent et que la situation financière de la commune est plus que favorable et devrait encore s'améliorer en 2020.

La question est adoptée à la majorité, M. SANTACREU s'abstenant

5. Intégration de voirie dans le domaine public communal

Il est proposé d'intégrer de nouvelles voies ouvertes à la circulation récemment dans le domaine public communal. L'intégration de ces voiries dans le patrimoine communal a notamment une incidence dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement. La liste de ces voiries est la suivante :

Dénomination	cadastre	Longueur en m
Rue des jardins du stade	AX 70	367
Rue C. Monet	AX 25	249
Rue A. Renoir	AX 25	88
Rue de la Tramontane	AR 118	144
Rue JF Millet		90
Imp. E Degas		157
Rue E Cabrillac	AS 182	228
Rue des Platanes	AS 181	38
Rue Lt R Ferrer		227
Rue H Rouzaud	AS 179	215
Imp. I Denat		51
Rue J Moulin	AR 38	241
Rue L Blum	AD 138	180
Rue P Balmigère	AD 139	156
Imp. P Valery	AD 111	66
Rue des Pivoines	AE317	195 + 18 stat
Rue H Megnint	AE246	171
Rue H Stumbo		358
imp. A Bresoux		103 + 25 stat
Imp des Layres	AD16	83
Imp. Montaigne	AD263	50 + 50 stat
Rue Montaigne		305

Rue J Segara		103
Rue J Bertrand		46
Rue J Bertrand	AD262	85
Rue J Segara		156
Rue Montaigne	AT 54	107
Rue Descartes		160
Imp. des Tournesols	AV33	60
Square des Arbousiers		265
Rue de l'Ancien Moulin	AV 507	160 + 36 stat
Rue des Arbousiers		57
Rue des Micocouliers	AV 403	116
Rue des Tilleuls	AV390	77 + 21 stat
Rue de l'Azérolier	AW 470	175
Ave G Pompidou	AW 419	171
Ave Valéry Giscard d'Estaing		205
Ave Pompidou	AW342	222
Ave Valéry Giscard d'Estaing		171 + 64 stat
Rue A Artaud	AW 280	370
Rue J Marais		90
Rue J Cocteau		159
Rue Montplaisir	AW 307	264
Rue F Giroud		150
Rue P Brousse		133
Rue J Delteil		110
Rue C Debussy	AX 225	290 + 25 stat
Imp JF Rameau		65
Imp M Yourcenar	AV 264	50 + 31 stat
Imp F Couperin	AV 535	95 + 28 stat
Imp E Pouytes	AD 38	110 + 20 stat
		8302

Monsieur SANTACREU demande si des voiries étaient déjà intégrées.

Il lui est expliqué que cette délibération concerne la prise en compte de ces voiries pour le calcul de la DGF. Les services de l'Etat prenaient jusqu'à maintenant déjà en compte une quinzaine de kilomètres de voiries.

La question est adoptée à l'unanimité

6. Demande de labellisation Maison France Service

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le service du Pôle Social a travaillé à la mise à niveau de la Maison de Services aux Publics afin de pouvoir prétendre à la labellisation Maison France Services.

Le dossier soumis aux services de l'Etat ayant été accepté, il convient de solliciter officiellement cette labellisation.

La question est adoptée à l'unanimité

7. Dissolution AFR

Monsieur le Maire expose que l'AFR a progressivement perdu la plupart de ses membres et que le dernier représentant, Monsieur Rey, envisage de solliciter le Préfet pour dissoudre cette association qui gère pour l'essentiel l'entretien de parcelles non cultivables en zone agricole, telles que des fossés ou des délaissés. Dans le cadre de cette dissolution, l'association propose à la Ville de reprendre son patrimoine foncier et de le gérer.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le détail de ce patrimoine et propose d'accepter ce don.

La question est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

8. Réseau de fibres optiques communautaire « La Fibre du Sud » - Convention cadre d'utilisation des infrastructures communautaires par les communes – Autorisation de signature

La compétence d'établissement et d'exploitation des réseaux de communication électroniques à très haut débit relève de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Dans ce cadre un réseau a été déployé, « La Fibre du Sud ».

Il convient à ce sujet de rendre un avis favorable à la signature d'une convention modificative avec la Communauté d'agglomération réglant les conditions financières et contractuelles de partage des coûts entre la commune et l'agglomération, ainsi que la refacturation des redevances de location d'infrastructures tierces pour le raccordement en fibre des sites publics.

Monsieur DUPIN souhaite apporter quelques précisions à la suite des commentaires qu'il a lus récemment sur les réseaux sociaux. Le développement de la fibre dans les agglomérations n'est pas de l'initiative ou de la compétence du Conseil Départemental mais dépend d'une contractualisation entre l'Etat et une société privée, en l'occurrence Orange.

Il ajoute que l'Agglomération a pour sa part initié l'installation de la fibre pour les établissements publics et les entreprises. Quant au Département de l'Hérault, il a décidé d'intervenir dans toutes les zones rurales où l'initiative privée ne souhaitait pas intervenir, ce qui est tout à son honneur.

La question est adoptée à l'unanimité

9. Adhésion au réseau francophone des villes Amies des Aînés

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés,
- Définir un plan Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer,
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant,
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc...)

Madame PESTEIL revient sur la signature de la convention avec France Alzheimer, lors du repas de la Table des Aînés la semaine passée. A cette occasion, Monsieur SANTACREU a demandé, sur les réseaux sociaux, si les participants à ce repas avaient cette maladie et l'un des contributeurs a plaisanté en répondant que de toute façon ils oublieraient le lendemain.

Madame PESTEIL estime que ces plaisanteries relèvent de l'âgisme, un « racisme » anti personnes âgées. Elle s'élève contre ces moqueries à l'encontre des personnes âgées.

Monsieur SANTACREU répond qu'il faut savoir lire entre les lignes et que Madame PESTEIL a l'art et la manière de prendre les gens pour des imbéciles. Il estime aussi que Madame PESTEIL a eu un comportement surprenant et un ton autoritaire lors du dernier CCAS en lui reprochant d'insulter la directrice du CCAS. Il estime que Madame PESTEIL n'est pas une personne respectueuse.

Madame PESTEIL lui explique qu'elle n'a aucunement été irrespectueuse mais qu'elle a dû intervenir durant la séance du CCAS afin de lui rappeler qu'il n'a pas la présidence du CCAS et qu'il devait rester à sa place.

La question est adoptée à l'unanimité

10. Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée

Il convient de rendre un avis sur le rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

Monsieur le Maire dépose ce rapport sur le bureau de l'assemblée.

Monsieur SANTACREU demande s'il faut voter ce rapport ou donner un avis.

Monsieur le Maire lui répond qu'on peut faire les deux.

Il remarque que l'Agglomération a dépensé 47.000 € de frais de justice l'an dernier. Il note que la Ville en a dépensé 40.000 et il s'interroge. Il note aussi que 593 logements sociaux ont été construits dans l'agglomération et il est choqué de noter qu'il y a 292 qui ont été construits sur Sérignan. Il estime que c'est trop. Il est pour le logement modéré. Il trouve également dommage pour l'environnement de peindre les pistes cyclables en vert.

Monsieur le Maire s'étonne qu'il n'ait toujours pas compris que le nombre de logements sociaux était lié aux constructions de l'AFUA, ne relevant pas de la commune. Il lui rappelle qu'il y a une obligation de construction de logements sociaux, imposée par l'Etat.

Concernant les pistes cyclables, **Monsieur le Maire** lui explique que la Ville continuera à créer des pistes cyclables et à les peindre en vert, que ça lui plaise ou non.

Madame PESTEIL lui rappelle qu'avec les logements sociaux de Sérignan, elle en a accordé y compris à des amis très proches de Monsieur SANTACREU.

Monsieur DUPIN lui rappelle également qu'en 2008, la Ville avait obligation de rattraper un retard de près de 590 logements sociaux. Il estime que, comme pour la fibre optique où Monsieur SANTACREU a annoncé sur son compte Facebook que cela relevait du Département, il faudrait que dans ce domaine aussi il connaisse mieux les dossiers. Il ajoute que ce n'est pas en accumulant les contre-vérités comme des perles que cela fera une vérité.

La question est adoptée à l'unanimité

URBANISME

11. SIVU plateau de Vendres - rapport annuel 2018

Le rapport retraçant l'activité du SIVU du plateau de Vendres-Sauvian-Sérignan pour l'année 2018 est présenté.

Le Conseil prend acte

12. Rectification erreur de cadastre

Les chemins dits de service sont la propriété des riverains. Une portion d'un chemin de service situé dans la ZAC Les Jardins de Sérignan a été rattachée par erreur au plan cadastral, au chemin rural n° 46.

Ce tronçon, d'une longueur de 30 m, n'étant pas affecté à un usage public et ne faisant pas partie de notre tableau de classement des chemins ruraux, il est proposé de solliciter une rectification du plan cadastral en conséquence.

La question est adoptée à l'unanimité

13. Concession de la plage - avenant n° 1 au cahier des charges - procédure de délégation de service public

Il est proposé la signature de l'avenant n°1 au cahier des charges de la concession de la plage afin de modifier l'emprise et l'activité du lot 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure pour l'attribution de ce même lot.

La question est adoptée à l'unanimité

14. Emplacement réservé n° 29 - acquisition par voie d'expropriation

Les parcelles cadastrées AT 173-174-175, situées entre la rue Roger Salengro et le bd Roger Audoux font l'objet d'un emplacement réservé pour la création d'une piste cyclable et la réalisation d'un espace public.

Les négociations avec les propriétaires n'ayant pas abouti, il est proposé de lancer une procédure d'expropriation.

Monsieur SANTACREU demande combien il a été proposé pour ce terrain.

Il lui est répondu 70.000€.

Il demande alors qui a eu la lumineuse idée d'exproprier quelqu'un pour faire une piste cyclable.

Monsieur le Maire lui répond que ce terrain servira d'abord à faire des parkings qui manquent pour la Cave coopérative, pour les matchs sur les terrains du stade Aïta et pour le centre-ville et que cela servira aussi à faire une liaison cyclable entre le boulevard Audoux et la rue Roger Salengro.

Monsieur SANTACREU estime que c'est trop cher et que cela va générer des frais de justice, alors qu'il y en a déjà trop, selon lui.

Monsieur le Maire lui répond que ce n'est rien en comparaison de la ville de Béziers où il va chercher ses conseils.

Monsieur DUPIN lui rappelle que les contentieux engagés par l'Agglomération se soldent souvent par une victoire et il rappelle notamment le contentieux gagné par l'Agglo contre la SAUR dans le dossier de la renégociation de l'affermage du service de l'eau.

Il ajoute que nous vivons dans une société de droit et que, si la commune lance une expropriation et que cela est contesté, la personne concernée engagera un contentieux et le juge s'il estime que la commune a raison, l'utilité publique sera prononcée. Dans le cas contraire la Ville sera déboutée. Il termine en expliquant que ce parking aura une véritable utilité publique et s'étonne que monsieur Santacreu soit contre dans la mesure où il dénonce un manque de places en cœur de ville.

La question est adoptée à la majorité, M. SANTACREU votant contre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le sportif Anthony Jeanjean, Sérignanais, vient de remporter les championnats d'Europe de BMX.

Il précise que le prochain Conseil municipal est fixé le 25 novembre et invite à participer à l'inauguration du giratoire Jacques Chirac

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h22